



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

### **AVIS PUBLIC** **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE** **2025-2026-2027**

**Avis public** est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Rémi que le rôle triennal 2025-2026-2027 d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Rémi sera, en 2025, en vigueur pour son premier exercice financier.

Ledit rôle d'évaluation foncière a été déposé au bureau du soussigné et reçu le 31 octobre 2024 par ce dernier, à la Mairie au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant **une modification au rôle** en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, en personne ou par courrier recommandé, à l'adresse suivante : MRC des Jardins-de-Napierville, 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec, J0L 2J0;
- être faite sur le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, disponible à ladite MRC, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation foncière (et non sur son compte de taxes) peut communiquer avec la Ville de Saint-Rémi au 450 454-3993 poste 5310. **Il est recommandé de communiquer avec nous avant de faire une demande de révision.**

**Donné à Saint-Rémi, ce 29 novembre 2024.**

**Me Patrice de Repentigny, greffier**